

SOGIRE

SCOP AU CAPITAL DE 38 125 000 €

COPROPRIETE Palais des Gouverneurs

rues des Remparts, Etienne
17410 SAINT MARTIN DE RE



Procès Verbal de l'Assemblée Générale du :

07/06/2023 - 14H00

Lieu de réunion :

**Pierre & Vacances - Rés.du Centre
14 quai de Marans
17000 La Rochelle**

Page 1 sur 16

GARANTIE FINANCIERE CEGC - 16, RUE HOCHÉ - TOUR KUPKA B - TSA 39999 - 92919 PARIS LA DEFENSE

SOGIRE

L'ARTOIS - Espace Pont de Flandre - 11, rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19 - TEL : 01 58 21 50 50 - FAX : 01 55 26 32 31 Email : sogire@groupepvcp.com

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 38 125 € - 317 372 704 RCS PARIS - SIRET 317 372 704 00088 - APE 6832A - N° TVA : FR 74 317 372 704

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
LE SEPT JUIN A QUATORZE HEURES.**

Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale, Pierre & Vacances - Rés. du Centre 14 quai de Marans 17000 La Rochelle, sur convocation adressée par le syndic, la société, SOGIRE par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RESOLUTION 1 : Election du Président de séance

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 2 : Election du ou des scrutateurs

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 3 : Election du secrétaire de Séance

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 4 : Rapport d'activités du Conseil Syndical

Majorité : *SansVote*

RESOLUTION 5 : Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 6 : Examen et approbation du compte travaux n°10 "Rénovation des coursives intérieures du bâtiment PALAIS" (AG du 29/01/21)

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *BATIMENT A*

RESOLUTION 7 : Examen et approbation du compte travaux n°11 "Remplacement de la porte du hall du bâtiment PALAIS donnant accès à la terrasse" (AG du 29/01/21)

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *BATIMENT A*

RESOLUTION 8 : Election des membres du Conseil Syndical : M. BOURDIN (Christian INVESTISSEMENT) s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 9 : Election des membres du Conseil Syndical : M. DHERET (SARL DHELOG) s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 10 : Election des membres du Conseil Syndical : M. DUFOUR s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 11 : Election des membres du Conseil Syndical : M. GUILLOU s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 12 : Election des membres du Conseil Syndical : M. JAUD (JAUD Christophe SARL) s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 13 : Election des membres du Conseil Syndical : Mme LEBLOND-BERNARD s'est portée candidate suite mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 14 : Election des membres du Conseil Syndical : M. LERISSON s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 15 : Election des membres du Conseil Syndical : M. RENOARD s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 16 : Election des membres du Conseil Syndical : M. SORNET s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 17 : Dispense de mise en concurrence du contrat de syndic

Majorité : *Article25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 18 : Désignation du syndic et approbation de son contrat de mandat

Majorité : *Article25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 19 : Ajustement du budget prévisionnel de l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Majorité : *Article24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 20 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Majorité : *Article24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 21 : Ratification de l'autorisation à donner à Pierre & Vacances de procéder au remplacement du système de déshumidification de la piscine à son entière charge - Devis SAMSON de 23127,97 €

Majorité : *Article24 – Base répartition : charges piscine CCG1*

RESOLUTION 22 : Ratification de l'installation d'une pompe à chaleur pour la piscine - Devis SAMSON de 16133,80 € TTC

Majorité : *Article24 – Base répartition : charges piscine CCG1*

RESOLUTION 23 : Ratification du remplacement de la pompe de relevage du bâtiment Hastrel - Devis BODIN de 6592,80 € TTC

Majorité : *Article24 – Base de répartition : BATIMENT C*

RESOLUTION 24 : Ratification du remplacement de la régularisation automatique du chlore de la piscine - Devis SCOP SARL ARROSCOPE de 10176,84 € TTC

Majorité : *Article24 – Base répartition : charges piscine CCG1*

RESOLUTION 25 : Mandat à donner au conseil syndical pour la validation d'un audit énergétique ainsi qu'un plan pluriannuel de travaux de la résidence dans le cadre d'un budget de 10000,00 € TTC

Majorité : *Article25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 25.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : *Article24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 26 : Demande de Mme Fillon relative à l'autorisation d'ester en justice contre Pierre & Vacances sur le non remplacement des radiateurs des logements à bail - Courrier joint à la convocation

Majorité : *Article24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 27 : Informations diverses

Majorité : *SansVote*

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émarginée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire.

L'Assemblée Générale procède à la composition du bureau :

RESOLUTION 1 : Election du Président de séance

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

M. JAUD (représentant la STE JAUD CHRISTOPHE SARL) a été élu président de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 23 copropriétaires représentant 3306 / 3306 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 228 / 3534 tantièmes
M&ME REVELLE GUY (114), M SORNET MAURICE (114)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3306 / 3306 tantièmes.

Après désignation du Président de séance, le syndic lui remet les pouvoirs en blancs reçus, soit :

M BENARD JEAN-LOUIS (108), MRME DIEUDONNE JEAN (50)

La feuille de présence fait désormais référence à 3692 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 8765 tantièmes.

RESOLUTION 2 : Election du ou des scrutateurs

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

MME LEBLOND a été élue scrutatrice de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 26 copropriétaires représentant 3578 / 3578 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 114 / 3692 tantièmes
M&ME REVELLE GUY (114)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3578 / 3578 tantièmes.

RESOLUTION 3 : Election du secrétaire de Séance

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

M KERFERS a été élu secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 25 copropriétaires représentant 3506 / 3506 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 186 / 3692 tantièmes
SARL JM1 SC (72), M&ME REVELLE GUY (114)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3506 / 3506 tantièmes.

Après ouverture de la séance à 14h00, le Président, après avoir vérifié les pouvoirs et signé la feuille de présence, remercie les copropriétaires présents et représentés et annonce :

Présent(s) et représenté(s)	25 copropriétaire(s)	Représentant	3534 / 8765 tantièmes
Dont votant(s) par correspondance	11 copropriétaire(s)	Représentant	1521 / 8765 tantièmes
Absent(s)	53 copropriétaire(s)	Représentant	5231 / 8765 tantièmes

Liste des absents

MME BARREAU MERLIN JEANNINE (67), M BAUDOIN BERNARD (118), M BELIN REMI (85), INDV BELIN MARIVOET_PV_INDV-MARIVOE (53), M BENARD JEAN-LOUIS (108), M BERNARD JÉAN-MICHEL (147), M&ME BILCOT JEAN-PIERRE (69), M&ME BREUT CHRISTIAN (110), M&ME BUZY OLIVIER (80), STE CAPREPA SARL (110), MME CARIOU FLORENCE (71), STE CFBG SCI (148), STE CFGF C/O GARNIER ANNE (124), INDV CHARTIER DE_PASQUIER_DE_FRANCLIEU (71), M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), M. CHAUVET CLAUDE (71), M CHÉMIN GILLES (108), STE COMMUNE DE MAUREGARD (211), MRME CORAL HILAIRE (118), M DENGREVILLE YVES (69), MRME DESVINGT PHILIPPE (71), MRME DIEUDONNE JEAN (50), INDV DJIANE ABELE (110), STE DOGAV SCI (205), MRME EYMIN PASCAL (108), MME FOURNEL JOSYANE (102), INDV FRAGEY - FERRES (71), MLE GAILLARD EVY (118), M&ME GAZEAU REGIS (108), STE GEF SC (116), M&ME GEORGES THIERRY (189), M./MME GROENE / GONZE Alexis et/ou Doriane (71), M GUILLOT JEAN PAUL (120), STE ISOCELE SARL (52), SARL J.M.S.F SC (144), STE KADO SC (105), INDV LANIER MOOG (62), STE LES SABLIERES SARL (152), INDV LEVEAU - GUSTON (58), M./MME LIVET / BRIZE Damien &/ou Aurélie (63), M MAHE PATRICE (62), M&ME MAUX FREDERIC (72), INDV MOUCLIER NOGA (103), INDV NORMAND (71), MME PAUCHANT CLAUDINE (104), M&ME PETITPREZ PASCAL (104), M RAQUILLARD PIERRE (52), STE RE SARL (98), MME ROBERT MARIE-CAROLINE (111), M ROUSSET MARC (93), M&ME SEGUY YANNICK (80), STE SYNDICAT DES COPRO SAINT-MARTI (0), M WILLIEME PATRICK (199)

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

RESOLUTION 4 : Rapport d'activités du Conseil Syndical

Majorité : SansVote

Il est donné lecture du rapport d'activité joint au dossier de convocation.

RESOLUTION 5 : Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Majorité : Article24 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, constatant que les pièces comptables nécessaires à la validité de la présente décision ont bien été notifiées, entendu l'avis du Conseil Syndical et du syndicat approuve dans leur intégralité, en leur teneur et présentation, les comptes du syndicat des copropriétaires, pour un montant de **292 258,34 €**, ainsi que la répartition qui en a été faite entre les lots.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 20 copropriétaires représentant 2668 / 3000 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 332 / 3000 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), M&ME REVELLE GUY (114), M SORNET MAURICE (114)

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 692 / 3692 tantièmes

STE DHELOG SARL (62), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), INDV NENERT MICHELLE (427)

Cette résolution est **adoptée** à la majorité des voix exprimées, soit 2668 / 3000 tantièmes.

RESOLUTION 6 : Examen et approbation du compte travaux n°10 "Rénovation des coursives intérieures du bâtiment PALAIS" (AG du 29/01/21) ✓

Majorité : Article24 – Base de répartition : *BATIMENT A*

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, entendu l'avis du Conseil Syndical et les explications données par le syndic, constatant que les pièces nécessaires à la validité de la présente décision ont bien été notifiées, approuve dans sa teneur et sa présentation, le compte travaux n°10 "**Rénovation des coursives intérieures du bâtiment PALAIS**" voté lors de l'Assemblée Générale du 29/01/21, décisions 19 à 21 et ce pour un montant de **21781,46 €** pour un budget voté de **20000,00 €** et autorise le syndic à procéder aux répartitions nécessaires entre les lots.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 11 copropriétaires représentant 395 / 421 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 26 / 421 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (26)

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 133 / 554 tantièmes

MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (26), INDV NENERT MICHELLE (107)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 395 / 421 tantièmes.

RESOLUTION 7 : Examen et approbation du compte travaux n°11 "Remplacement de la porte du hall du bâtiment PALAIS donnant accès à la terrasse" (AG du 29/01/21) ✓

Majorité : Article24 – Base de répartition : *BATIMENT A*

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, entendu l'avis du Conseil Syndical et les explications données par le syndic, constatant que les pièces nécessaires à la validité de la présente décision ont bien été notifiées, approuve dans sa teneur et sa présentation, le compte travaux n°11 "**Remplacement de la porte du hall du bâtiment PALAIS donnant accès à la terrasse**" voté lors de l'Assemblée Générale du 29/01/21, décisions 22 à 24 et ce pour un montant de **3579,54 €** pour un budget voté de **4100,00 €** et autorise le syndic à procéder aux répartitions nécessaires entre les lots.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 12 copropriétaires représentant 421 / 447 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 26 / 447 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (26)

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 107 / 554 tantièmes

INDV NENERT MICHELLE (107)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 421 / 447 tantièmes.

RESOLUTION 8 : Election des membres du Conseil Syndical : M. BOURDIN (Christian INVESTISSEMENT) s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023 ✗

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

Monsieur BOURDIN est candidat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 24 copropriétaires représentant 2702 / 8765 tantièmes

M&M ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), STE DHELOG SARL (62), MRME DIEUDONNE JEAN (50), MME DUFOUR DANIELE (106), M&M ELIAS JEAN (105), M&M GRANDCLAUDE MICHEL (98), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), M&M LEBLOND ANTHONY

(93), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME RENOUARD HUGUES (111), M&ME REVELLE GUY (114), M SORNET MAURICE (114), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 8765 tantièmes
STE COZY_HOME SCI (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2702 tantièmes.

RESOLUTION 9 : Election des membres du Conseil Syndical : M. DHERET (SARL DHELOG) s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023 ✕

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

Monsieur DHERET est candidat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 24 copropriétaires représentant 2702 / 8765 tantièmes
M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), STE DHELOG SARL (62), MRME DIEUDONNE JEAN (50), MME DUFOUR DANIELE (106), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME RENOUARD HUGUES (111), M&ME REVELLE GUY (114), M SORNET MAURICE (114), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 8765 tantièmes
STE COZY_HOME SCI (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2702 tantièmes.

RESOLUTION 10 : Election des membres du Conseil Syndical : M. DUFOUR s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023 ✕

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

Monsieur DUFOUR est candidat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 24 copropriétaires représentant 2702 / 8765 tantièmes
M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), STE DHELOG SARL (62), MRME DIEUDONNE JEAN (50), MME DUFOUR DANIELE (106), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME RENOUARD HUGUES (111), M&ME REVELLE GUY (114), M SORNET MAURICE (114), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 8765 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV
RENOVATION TOURISME SA (62)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2702 tantièmes.

RESOLUTION 11 : Election des membres du Conseil Syndical : M. GUILLOU s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023 X

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

Monsieur GUILLOU est candidat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 24 copropriétaires représentant 2702 / 8765 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN
INVESTISSEMENT EURL (240), STE DHELOG SARL (62), MRME DIEUDONNE JEAN
(50), MME DUFOUR DANIELE (106), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE
MICHEL (98), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105),
STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY
(93), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI
EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME
RENOUARD HUGUES (111), M&ME REVELLE GUY (114), M SORNET MAURICE (114), M
STAE ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD
(105)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 8765 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV
RENOVATION TOURISME SA (62)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2702 tantièmes.

RESOLUTION 12 : Election des membres du Conseil Syndical : M. JAUD (JAUD Christophe SARL) s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023 X

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

Monsieur JAUD est candidat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 22 copropriétaires représentant 2474 / 8765 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN
INVESTISSEMENT EURL (240), STE DHELOG SARL (62), MRME DIEUDONNE JEAN
(50), MME DUFOUR DANIELE (106), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE
MICHEL (98), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105),
STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY
(93), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI
EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME
RENOUARD HUGUES (111), M STAE ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD
(62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 228 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 8765 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV
RENOVATION TOURISME SA (62)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2474 tantièmes.

RESOLUTION 13 : Election des membres du Conseil Syndical : Mme LEBLOND-BERNARD s'est portée candidate suite mailing du 21/03/2023 X

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

Madame LEBLOND-BERNARD est candidate.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 24 copropriétaires représentant 2702 / 8765 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), STE DHELOG SARL (62), MRME DIEUDONNE JEAN (50), MME DUFOUR DANIELE (106), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME RENOUARD HUGUES (111), M&ME REVELLE GUY (114), M SORNET MAURICE (114), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 8765 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2702 tantièmes.

RESOLUTION 14 : Election des membres du Conseil Syndical : M. LERISSON s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023 X

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

Monsieur LERISSON est candidat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 23 copropriétaires représentant 2588 / 8765 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), STE DHELOG SARL (62), MRME DIEUDONNE JEAN (50), MME DUFOUR DANIELE (106), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME RENOUARD HUGUES (111), M&ME REVELLE GUY (114), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 1104 / 8765 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62), M SORNET MAURICE (114)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2588 tantièmes.

RESOLUTION 15 : Election des membres du Conseil Syndical : M. RENOUARD s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023 X

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

Monsieur RENOUARD est candidat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 23 copropriétaires représentant 2588 / 8765 tantièmes
M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), STE DHELOG SARL (62), MRME DIEUDONNE JEAN (50), MME DUFOUR DANIELE (106), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME RENOUARD HUGUES (111), M&ME REVELLE GUY (114), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 114 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 8765 tantièmes
STE COZY_HOME SCI (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2588 tantièmes.

RESOLUTION 16 : Election des membres du Conseil Syndical : M. SORNET s'est porté candidat suite mailing du 21/03/2023 X

Majorité : Article25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

Monsieur SORNET est candidat.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 746 / 8765 tantièmes
M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62)

Ont voté contre : 12 copropriétaires représentant 1434 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 1512 / 8765 tantièmes
STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), STE COZY_HOME SCI (104), STE DHELOG SARL (62), MME DUFOUR DANIELE (106), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62), M SORNET MAURICE (114)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 746 tantièmes.

RESOLUTION 17 : Dispense de mise en concurrence du contrat de syndic

Majorité : Article 25 – Base de répartition : ch. com. généré modif Type I

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la dispense de mise en concurrence du contrat de syndic.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 15 copropriétaires représentant 2045 / 8765 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), MRME DIEUDONNE JEAN (50), M GUILLOU FRANCOIS (65), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), M&ME LERISSON YVES (120), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62), M&ME RENOARD HUGUES (111), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

Ont voté contre : 5 copropriétaires représentant 967 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 680 / 8765 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), STE DHELOG SARL (62), MME DUFOUR DANIELE (106), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2045 tantièmes.

RESOLUTION 18 : Désignation du syndic et approbation de son contrat de mandat

Majorité : Article 25 – Base de répartition : ch. com. généré modif Type I

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, désigne la SOGIRE en qualité de syndic pour une durée de 18 mois soit du 07/06/2023 jusqu'au 07/12/2024.

L'Assemblée générale approuve son contrat de mandat tel qu'annexé à la convocation.

Pour ses honoraires de gestion courante SOGIRE percevra :

PAR AN : 16154,16 € HT soit **19385,00 € TTC**

L'Assemblée Générale mandate expressément le Président de séance pour signer le contrat de syndic.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 19 copropriétaires représentant 2596 / 8765 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), M BENARD JEAN-LOUIS (108), STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), MRME DIEUDONNE JEAN (50), MME DUFOUR DANIELE (106), M GUILLOU FRANCOIS (65), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), M&ME LERISSON YVES (120), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M&ME RENOARD HUGUES (111), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62), M&ME VEZINHET BERNARD (105)

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 186 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 910 / 8765 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), STE DHELOG SARL (62), M&ME ELIAS JEAN (105), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), INDV NENERT MICHELLE (427), M SORNET MAURICE (114)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 2596 tantièmes.

RESOLUTION 19 : Ajustement du budget prévisionnel de l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023 ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : ch. com. généré modif Type I

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, connaissance prise du budget voté pour l'exercice en cours et des dépenses réelles de l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023, ajuste le budget prévisionnel à la somme de **380615,00 €**.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 22 copropriétaires représentant 2828 / 3046 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 218 / 3046 tantièmes
STE COZY_HOME SCI (104), M&ME REVELLE GUY (114)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 646 / 3692 tantièmes
MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), INDV NENERT MICHELLE (427), M
SORNET MAURICE (114)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 2828 / 3046 tantièmes.

RESOLUTION 20 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : ch. com. généré modif Type I

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve le budget prévisionnel de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 à la somme de **383209,00 €**, budget qui sera éventuellement ajusté à l'occasion de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice N pour prendre en considération les charges enregistrées.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à mettre en recouvrement les avis de l'exercice 01/10/2023 au 30/09/2024 sur ces bases, le premier jour de chaque trimestre civil dudit exercice.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 22 copropriétaires représentant 2828 / 3046 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 218 / 3046 tantièmes
STE COZY_HOME SCI (104), M&ME REVELLE GUY (114)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 646 / 3692 tantièmes
MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), INDV NENERT MICHELLE (427), M
SORNET MAURICE (114)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 2828 / 3046 tantièmes.

RESOLUTION 21 : Ratification de l'autorisation à donner à Pierre & Vacances de procéder au remplacement du système de déshumidification de la piscine à son entière charge - Devis SAMSON de 23127,97 € ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : charges piscine CCG1

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la ratification de l'autorisation donnée à Pierre & Vacances de procéder au remplacement du système de déshumidification de la piscine à son entière charge selon le devis SAMSON validé par Pierre & Vacances d'un montant de 23127,97 € TTC.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 27 copropriétaires représentant 3692 / 3692 tantièmes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3692 / 3692 tantièmes.

RESOLUTION 22 : Ratification de l'installation d'une pompe à chaleur pour la piscine - Devis SAMSON de 16133,80 € TTC ✓

Majorité : *Article 24* – Base répartition : charges piscine CCG1

Travaux pris en charge par Pierre & Vacances pour le compte des copropriétaires à bail.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie l'installation d'une pompe à chaleur pour la piscine selon le devis SAMSON de 16133,80 € validé le 06/02/2023.

Cette somme (16133,80 €) sera répartie en « Charges piscine CCG1 » et appelée comme suit :
100% au 01/09/2023.

Ces travaux seront effectués sous réserve de l'obtention de l'intégralité des fonds nécessaires à leur réalisation.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 26 copropriétaires représentant 3578 / 3692 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 114 / 3692 tantièmes
M&ME REVELLE GUY (114)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 3578 / 3692 tantièmes.

RESOLUTION 23 : Ratification du remplacement de la pompe de relevage du bâtiment Hastrel - Devis BODIN de 6592,80 € TTC ✓

Majorité : *Article 24* – Base de répartition : *BATIMENT C*

Charges travaux non récupérables auprès du preneur au sens du décret 87713 du 26/08/1987 pris en application de la loi du 23/12/1986 (financement à la charge de l'ensemble des copropriétaires y compris ceux à bail)

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie le remplacement de la pompe de relevage du bâtiment HASTREL selon le devis BODIN de 6592,80 € TTC.

Cette somme sera répartie en « Charges communes du bâtiment C, HASTREL » et appelée comme suit :

100% 01/09/2023

Ces travaux seront effectués sous réserve de l'obtention de l'intégralité des fonds nécessaires à leur réalisation.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 282 / 282 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 34 / 350 tantièmes
M SORNET MAURICE (34)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 34 / 350 tantièmes (Vote par correspondance)
M&ME REVELLE GUY (34)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 282 / 282 tantièmes.

RESOLUTION 24 : Ratification du remplacement de la régularisation automatique du chlore de la piscine - Devis SCOP SARL ARROSCOPE de 10176,84 € TTC ✓

Majorité : Article 24 – Base répartition : charges piscine CCG1

Charges travaux non récupérables auprès du preneur au sens du décret 87713 du 26/08/1987 pris en application de la loi du 23/12/1986 (financement à la charge de l'ensemble des copropriétaires y compris ceux à bail)

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie le remplacement de la régularisation automatique du chlore de la piscine selon le devis de SCOP SARL ARROSCOPE de 10176,84 € TTC.

Cette somme (10176,84 €) sera répartie en « Charges piscine CCG1 » et appelée comme suit :
100% 01/09/2023.

Ces travaux seront effectués sous réserve de l'obtention de l'intégralité des fonds nécessaires à leur réalisation

Résultat du vote :

Ont voté pour : 26 copropriétaires représentant 3578 / 3692 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 114 / 3692 tantièmes
M&ME REVELLE GUY (114)

Cette résolution est **adoptée** à la majorité des voix exprimées, soit 3578 / 3692 tantièmes.

RESOLUTION 25 : Mandat à donner au conseil syndical pour la validation d'un audit énergétique ainsi qu'un plan pluriannuel de travaux de la résidence dans le cadre d'un budget de 10000,00 € TTC ✗

Majorité : Article 25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I

Charges travaux non récupérables auprès du preneur au sens du décret 87713 du 26/08/1987 pris en application de la loi du 23/12/1986 (financement à la charge de l'ensemble des copropriétaires y compris ceux à bail)

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne mandat au conseil syndical pour la validation d'un audit énergétique ainsi qu'un plan pluriannuel de travaux de la résidence dans le cadre d'un budget de 10000,00 € TTC.

Cette somme (10000,00 €) sera répartie en « Charges communes générales » et appelée comme suit :
100% le 01/09/2023.

Ces travaux seront effectués sous réserve de l'obtention de l'intégralité des fonds nécessaires à leur réalisation.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 25 copropriétaires représentant 3474 / 8765 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 218 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 25.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 25 copropriétaires représentant 3474 / 3692 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 218 / 3692 tantièmes

STE COZY_HOME SCI (104), M&ME REVELLE GUY (114)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 3474 / 3692 tantièmes.

**RESOLUTION 26 : Demande de Mme Fillon relative à l'autorisation d'ester en justice contre Pierre & Vacances sur le non remplacement des radiateurs des logements à bail -
Courrier joint à la convocation**



Majorité : Article 24 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la demande de Mme Fillon relative à l'autorisation d'ester en justice contre Pierre & Vacances sur le non remplacement des radiateurs des logements à bail.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 7 copropriétaires représentant 990 / 3108 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), STE COZY_HOME SCI (104), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), M&ME LERISSON YVES (120), INDV NENERT MICHELLE (427), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62)

Ont voté contre : 15 copropriétaires représentant 2118 / 3108 tantièmes

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 470 / 3692 tantièmes

STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), STE JAUD CHRISTOPHE SARL (58), SARL JM1 SC (72), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 114 / 3692 tantièmes (Vote par correspondance)

M&ME REVELLE GUY (114)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées, soit 2118 / 3108 tantièmes.

RESOLUTION 27 : Informations diverses

Majorité : *SansVote*

Monsieur SORNET précise que la réfection du mur d'enceinte mitoyen avec l'école (derrière le bâtiment JARDIN) nécessite une déclaration préalable de travaux.

Le syndic confirme que les Architectes des Bâtiments de France ont été sollicités à cet effet.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 18h00

Président
M JAUD



Secrétaire
M KERFERS



Scrutatrice
MME LEBLOND-BERNARD



Les copropriétaires absents et non représentés à l'Assemblée Générale, ainsi que ceux ayant voté contre l'une des décisions adoptée par cette Assemblée, ont reçu notification desdites décisions, par pli recommandé AR, en leur rappelant que « Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai d'UN MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 € à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. »

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2021 au 30/09/2022
et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2023 au 30/09/2024

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé. N - 1	Exercice clos budget voté N	Exercice clos réalisé à approuver N	Budget prévisionnel en cours voté N + 1	Budget prévisionnel à voter N + 2	
154 CONTRAT PRESTATION ASC	984.68	1 000.00	984.68	1 000.00	1 100.00	
161 TELESURVEILLANCE/TELEPHONE	405.65	450.00	432.37	450.00	450.00	
251 FOURNITURES HORS CONTRAT		500.00		500.00	500.00	
sous total :	1 581.13	2 150.00	1 515.33	2 150.00	2 260.00	
(Base : CCG1/8765)						
055 CHARGES PISCINE						
016 EAU ANALYSE	407.62	500.00	436.33	550.00	570.00	
086 CONTRAT PREST.PISCINE PV	27 748.00	28 303.00	28 434.25	29 150.00	29 500.00	
251 FOURNITURES HORS CONTRAT	9 742.53	5 000.00	5 228.50	5 000.00	5 000.00	
261 PRODUITS ENTRETIEN PISCINE	4 488.78	4 000.00	2 695.17	2 500.00	2 500.00	
314 TRAVAUX REPARATIONS NR	247.39					
sous total :	42 634.32	37 803.00	36 794.25	37 200.00	37 570.00	
total :	231 488.97	235 889.00	244 538.23	325 040.00	326 709.00	
001 Bâtiment A PALAIS						
001 CHARGES COMMUNES GENERALES						
016 EAU ANALYSE	890.40	400.00	4 650.00	600.00	600.00	
201 ENTRETIEN CHAUFFERIE	1 565.70		2 544.00	2 600.00	2 650.00	
251 FOURNITURES HORS CONTRAT	135.60	4 000.00		2 500.00	2 500.00	
sous total :	2 591.70	4 400.00	7 194.00	5 700.00	5 750.00	
total :	2 591.70	4 400.00	7 194.00	5 700.00	5 750.00	
004 Bâtiment D Jardin						
001 CHARGES COMMUNES GENERALES						
251 FOURNITURES HORS CONTRAT		4 000.00	1 559.00	4 000.00	4 000.00	
sous total :		4 000.00	1 559.00	4 000.00	4 000.00	
total :		4 000.00	1 559.00	4 000.00	4 000.00	
010 charges hors parkings						
001 CHARGES COMMUNES GENERALES						
077 CONTRAT PRESTATION MENAGE	32 375.00	37 752.00	37 751.25	39 075.00	39 900.00	
119 ENT.SYST.DE DETECTION INCENDIE	2 430.52	2 500.00		1 500.00	1 500.00	
231 CURAGE EVIEU	551.40	1 000.00		1 000.00	1 000.00	
251 FOURNITURES HORS CONTRAT	385.07					
sous total :	35 741.99	41 252.00	37 751.25	41 575.00	42 400.00	
total :	35 741.99	41 252.00	37 751.25	41 575.00	42 400.00	
011 Charges lot 22 Hastrel & Jardi						

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/10/2021 au 30/09/2022
et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/10/2023 au 30/09/2024

	CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter	
N - 1	N	N	N + 1	N + 2		
001 CHARGES COMMUNES GENERALES						
	(Base : CCG1/4673)					
201 ENTRETIEN CHAUFFERIE	2 255.05		606.25	650.00	700.00	
251 FOURNITURES HORS CONTRAT	1 767.40	1 200.00	609.61	650.00	650.00	
313 PETITES REPARATIONS R	0.20	3 000.00		3 000.00	3 000.00	
314 TRAVAUX REPARATIONS NR						
	4 022.65	4 200.00	1 215.86	4 300.00	4 350.00	
sous total :	4 022.65	4 200.00	1 215.86	4 300.00	4 350.00	
	273 845.31	289 741.00	292 258.34	380 615.00	383 209.00	
TOTAL CHARGES NETTES						
Provisions copropriétaires	257 947.75		289 740.76			
Solde (excédent ou insuffisance s/opérations courantes affecté(e) aux copropriétaires)	-15 897.56		-2 517.58			